

La protection des rives



Vivre au bord de l'eau

Vivre au bord de l'eau

Vivre au bord de l'eau est un privilège dont bénéficient de plus en plus de citoyens à la recherche de quiétude, d'espace et de contact avec la nature à l'état sauvage.

La qualité de l'eau, la beauté des paysages, la possibilité de pêcher et le sentiment d'habiter un milieu naturel sain sont autant de raisons pour choisir un site où s'établir. Le défi qui se pose alors aux riverains est d'aménager leur propriété tout en préservant la santé de leur plan d'eau et de ses rives.

En effet, la présence humaine n'est pas sans effet sur les lacs et les cours d'eau. Trop souvent, les riverains s'installent avec des habitudes de vie urbaines qui peuvent entraîner la détérioration de nos plans d'eau. C'est donc davantage par méconnaissance que par mauvaise volonté que ceux-ci posent des actes qui nuisent à l'environnement.

Les petits lacs densément peuplés sont particulièrement vulnérables et peuvent se dégrader rapidement jusqu'à devenir impropres aux activités aquatiques comme la baignade. Si on n'y prend garde, nos agissements peuvent rompre l'équilibre naturel du plan d'eau et provoquer sa détérioration.

Parmi les pratiques nuisibles, mentionnons le déboisement excessif des propriétés et les aménagements de type urbain. La pelouse, les haies, les plates-bandes et les lampadaires remplacent la forêt. Pour faciliter le passage de la tondeuse, on nivelle et on remblaie à qui mieux mieux.

On dépouille la rive de sa végétation pour y construire un mur de soutènement moins durable, moins stable et surtout moins efficace pour protéger la rive contre l'érosion. S'en suit le cortège de travaux et de traitements, engrais et pesticides, pour entretenir tous ces aménagements artificiels.

Au fil du temps, la plage d'origine s'est transformée, la rive s'est érodée et des arbres sont tombés sous l'action des vagues. Des sédiments fins et des fertilisants se sont accumulés dans l'eau et sur le fond ce qui favorise la croissance des plantes aquatiques qui envahissent le littoral. L'eau, jadis claire et limpide, devient trouble et douteuse. Certaines espèces de poissons sont disparues alors que les canards et les oies sèment leurs fientes sur votre pelouse. L'écosystème en équilibre a été remplacé par un terrain urbanisé.

La rive et le littoral : zones protégées

Ces milieux sont essentiels à la santé d'un plan d'eau. C'est pourquoi ils sont protégés par des lois et règlements fédéraux, provinciaux et municipaux.

De façon générale, le déboisement et les constructions en rive ne sont pas permis, de même que les murs de soutènement, le remblayage et le dragage dans le littoral. Les quais avec caissons de roches ou de béton sont également proscrits.

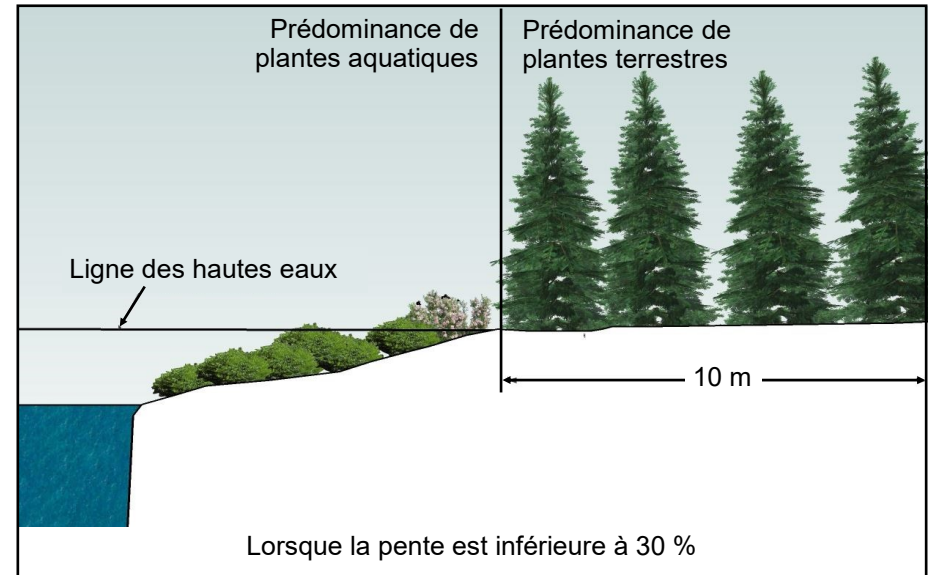
Informez-vous auprès de votre municipalité et des ministères concernés et assurez-vous d'avoir toutes les autorisations requises avant d'effectuer des travaux près de l'eau.



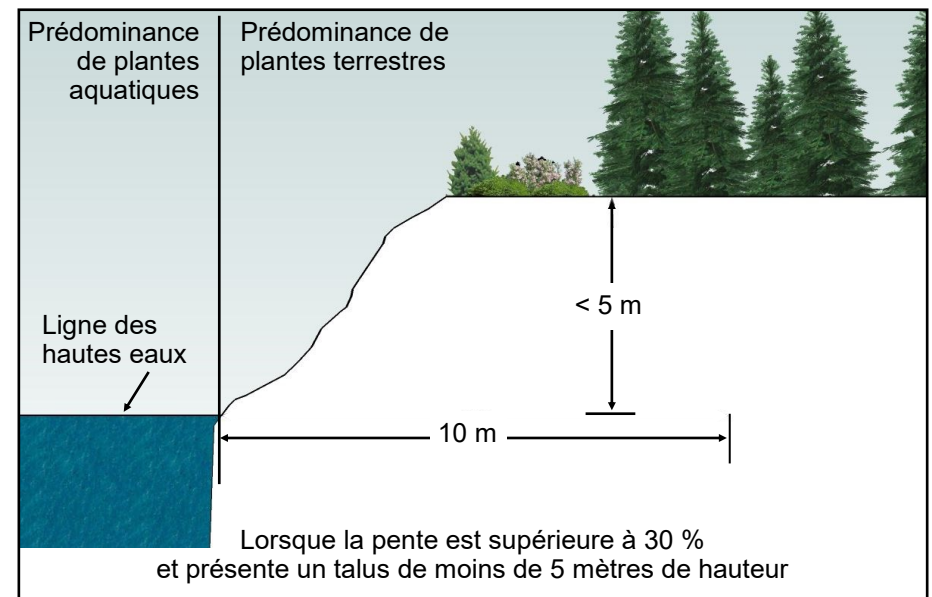
Les rives

La rive est la bande de terrain bordant les lacs et les cours d'eau. Elle marque la transition entre le milieu terrestre et le milieu aquatique et débute là où se termine le littoral. Elle est caractérisée

Rive minimale de 10 mètres

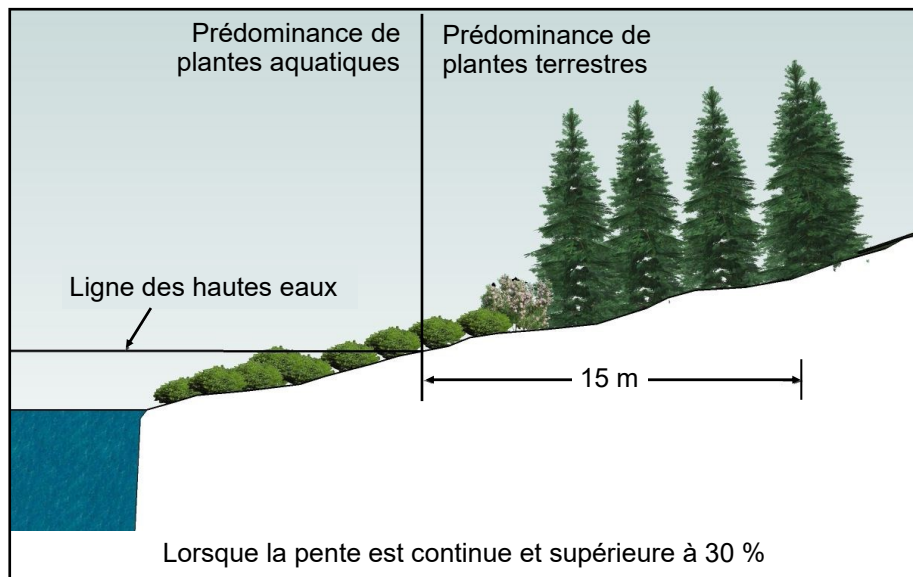


Rive minimale de 10 mètres

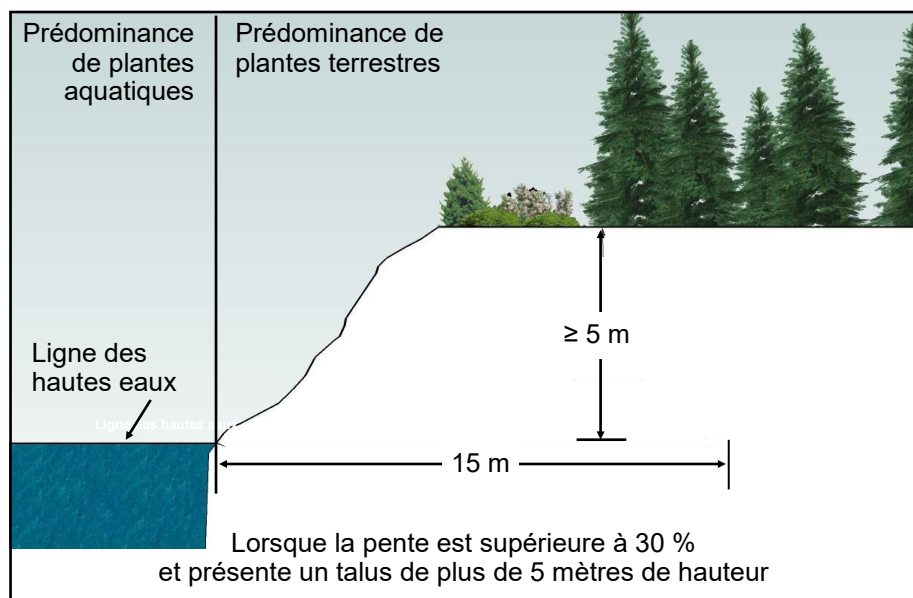


par la présence de végétation riveraine, arbres, arbustes et plantes herbacées, qui jouent un rôle crucial de protection du plan d'eau.

Rive minimale de 15 mètres

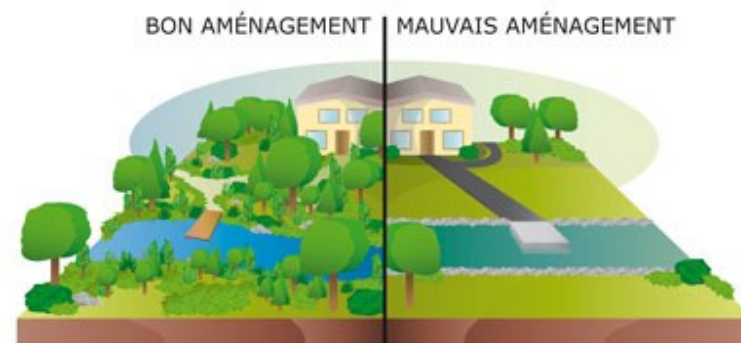


Rive minimale de 15 mètres



Une rive en santé

- Retient les sédiments et les éléments nutritifs avant qu'ils n'atteignent le plan d'eau. Elle permet de conserver la qualité de l'eau et de pratiquer des activités aquatiques dans une eau saine.
- Préviend l'érosion des berges. Les racines des plantes riveraines forment un treillis serré qui offre une résistance mécanique efficace contre l'érosion provoquée par les vagues et les glaces. Une rive en santé est beaucoup plus efficace que les aménagements de protection comme les enrochements et les murets de bois ou de béton.
- Fournit de l'ombre qui réduit le réchauffement de l'eau du littoral. Une eau trop chaude favorise la croissance excessive des algues et fait fuir les espèces de poissons intolérantes à la chaleur.
- Constitue un excellent habitat pour la faune et la flore ; consacrez moins de temps et d'argent dans l'entretien paysager et investissez dans des guides d'identification et des jumelles afin de mieux connaître la nature que vous devez protéger!



Source : banderiveraine.org

Consulter avant d'agir !

Que ce soit pour aménager ou restaurer un coin de votre terrain, renseignez-vous avant d'agir.

Plusieurs ministères fédéraux et provinciaux ainsi que des organismes de votre milieu produisent des publications pour vous aider lors de la planification de vos travaux.

Ces guides de bonnes pratiques renseignent sur les méthodes et techniques pour réaliser votre projet sans endommager le milieu naturel.

Renseignez-vous auprès de votre municipalité pour connaître les organismes de votre localité qui peuvent vous conseiller, que ce soit un organisme de bassin versant, une association de lac ou un groupe environnemental.

La prévention reste le moyen le plus efficace d'éviter des dommages à votre lac ou à votre cours d'eau!

Votre rive est dénudée? Laissez la nature suivre son cours et la végétation reprendra rapidement sa place.

Les espèces indigènes les mieux adaptées s'y installeront à la condition qu'elles restent hors d'atteinte des lames de la tondeuse à gazon!

Note : Depuis le 15 décembre 2021, le règlement provincial provisoire contribuant à la protection des milieux hydriques s'applique et ce, en plus des normes et du règlement de zonage. Veuillez contacter le service de l'urbanisme pour plus d'informations.

Tarif

Le tarif d'un certificat d'autorisation en milieu riverain est de 100 \$.

Avis

Ce dépliant ne remplace aucunement les textes légaux des règlements municipaux de la Ville de Sept-Îles.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec le Service de l'urbanisme au 418 964-3233.

Références

Le texte de ce dépliant est une initiative du Regroupement des associations pour la protection de l'environnement des lacs et des cours d'eau de l'Estrie et du haut-bassin de la rivière Saint-François (*RAPPEL*), avec le soutien de *Pêches et Océans Canada*, région du Québec.



Service de l'urbanisme
546, avenue De Quen
Sept-Îles (Québec) G4R 2R4
Téléphone : 418 964-3233
urbanisme@septiles.ca
septiles.ca